

Dossier de candidature

Service DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES

Manager centre-ville et commerces

olebert@montbeliard.com

03.81.99.21.85 – 06.99.29.96.31

Dossier de candidature et règlement de la boutique éphémère

CONTEXTE

La ville de Montbéliard souhaite poursuivre et renforcer la dynamique de l'offre commerciale du centre-ville par l'ouverture d'une boutique éphémère.

Ce nouveau concept permet à des porteurs de projets, commerçants et artisans, une installation ponctuelle en cœur de ville, dans un local commercial, afin de tester leur activité, créer un contact direct avec ses clients, exposer ses œuvres etc... L'objectif est de mettre en situation réelle le concept auprès de la clientèle avant d'envisager une installation potentiellement pérenne dans une autre boutique.

OBJET DE LA BOUTIQUE EPHEMERE

La Boutique Ephémère est un espace de vente et d'exposition au sein de la rue des Halles en plein cœur de Ville.

Elle a vocation à être louée pour de courtes durée entre 1 et 12 mois.

Proposer un produit saisonnier, tester le succès de ses créations sur une courte période, présenter une nouvelle collection, créer un contact direct avec ses clients, exposer ses œuvres, ... autant de besoins qui peuvent être satisfaits par la Boutique Ephémère.

PRESENTATION DE LA BOUTIQUE

La Boutique Ephémère, louée par la Ville de Montbéliard, se situe au 2 rue des Halles – 25200 MONTBELIARD.

Linéaire de vitrine : 3 m
Surface totale : 40.58 m²
Surface de vente : 29 m²
Remise + sanitaires : 11.58 m²

L'occupation comprend la mise à disposition du local et la fourniture en eau et électricité.

CONDITIONS D'OCCUPATION

La Boutique Ephémère peut être occupée, **pour un mois jusqu'à 1 an** maximum.

L'occupant ne peut sous-louer ou prêter les lieux, même temporairement, en totalité ou en partie, sous quelque forme que ce soit, gratuitement ou contre rémunération, la convention est conclue intuitu personae avec la Ville.

TARIFS D'OCCUPATION

Les tarifs, toutes charges comprises, sont les suivants :

	Période hors Lumières de Noël	Période des Lumières de Noël
Prix d'occupation	Montant par mois : 450 €	Location d'une durée de 4 semaines uniquement : 1000 €

Le tarif « Lumières de Noël » ne s'applique pas sur des locations supérieures à 6 mois.

Pour toute location :

Un chèque de caution de 450€, à l'ordre du Trésor Public, sera exigé lors de la signature de la convention d'occupation précaire. Celui-ci ne sera pas encaissé. En fin de période de location, Il sera restitué sauf si l'état des lieux de sortie est défavorable, s'il est constaté la présence de plusieurs exposants non mentionnés dans la candidature ou s'il est constaté un manquement aux règles mentionnées dans le dossier de candidature.

La signature de la convention d'occupation précaire est prévue 15 jours avant la date d'installation. L'attestation d'assurance responsabilité civile locative pour le local sera fournie à ce moment-là.

Le montant du loyer sera payable à réception d'un titre de recettes émis par le Trésor public.

Ce prix ne peut être réduit, en raison d'une fermeture exceptionnelle de la boutique due à un fait indépendant de la volonté de la Ville de Montbéliard. De même l'occupant, s'engage à n'exiger de la Ville de Montbéliard aucune compensation financière, ni diminution dudit prix, en cas d'interruption ou d'arrêt des sources d'énergie.

LES ENGAGEMENTS DE L'OCCUPANT

Horaires d'ouverture de la boutique

L'occupant s'engage à respecter les horaires minimums d'ouverture suivants :

Du mardi au samedi, avec une amplitude horaire minimum de 7 heures par jour.

Lors de manifestations organisées en centre-ville par la Commune, l'occupant s'engage à maintenir la boutique ouverte aux mêmes horaires que ces manifestations comme par exemple les Dimanches des Lumières de Noël.

Activité exercée au sein de la boutique

L'occupant est autorisé à vendre les produits décrits et présentés en détail dans sa demande de réservation.

Sont interdites :

- Les activités de restauration et de salon de thé ;
- Les activités de services ;
- Les activités d'ordre esthétique, ongles, coiffure, barbier ;
- Les activités de professions libérales ;
- Les solderies et braderie ; activités de déstockage.

En toute hypothèse l'activité exercée doit être conforme aux bonnes mœurs et ne doit pas porter atteinte à l'ordre public.

L'activité proposée devra accompagner et renforcer l'attractivité du centre-ville de Montbéliard. L'aménagement de la boutique et de la vitrine doit être soigné et en adéquation avec les produits proposés.

Respect du voisinage et de l'ordre public

L'occupant s'engage à ne pas nuire à la tranquillité du voisinage, à ne pas porter atteinte à l'ordre public, sa responsabilité étant directement engagée en cas de plaintes ou de réclamations.

Entretien et état de la boutique - état des lieux

Une convention d'occupation précaire sera signée entre la Ville de Montbéliard et l'occupant. Le sous-locataire prend le local dans l'état où il se trouve lors de l'entrée en jouissance.

Il s'engage à ne pas percer de trous dans les murs : des cimaises sont mises à disposition pour l'exposition au mur.

Le ménage est à la charge de l'occupant, il devra être effectué régulièrement durant son occupation. Il s'engage à assurer le nettoyage et le rangement du local à son départ et à le restituer dans le même état qu'à son arrivée.

Un état des lieux et un inventaire du matériel fourni sont dressés à l'entrée et à la sortie, lors de la remise et de la restitution des clés à l'occupant.

Une date d'états des lieux d'entrée et de sortie sera arrêtée en accord avec l'occupant. La remise des clés ne pourra avoir lieu au-delà de 2 jours après la fin du bail.

Assurances

L'occupant souscrira une police « responsabilité civile professionnelle » couvrant pour des sommes suffisantes les dommages corporels et garantissant les conséquences pécuniaires de ladite responsabilité qu'il peut encourir à raison des dommages corporels, matériels et immatériels causés aux tiers.

L'occupant souscrira également une police « responsabilité civile locative » pour le bien mis à sa disposition. L'attestation d'assurance, à remettre au Manager centre-ville, au plus tard deux semaines avant la remise des clés et devra mentionner la période de sous-location.

Différends et litiges

Les parties s'engagent à rechercher une issue amiable à tout litige. A défaut, tout contentieux portant sur l'interprétation ou sur l'application de cette convention devra être porté devant le Tribunal administratif de Besançon.

COMMUNICATION

Afin de promouvoir au mieux l'activité de l'occupant, la Ville de Montbéliard s'engage dans la mesure du possible à communiquer sur les divers supports dont elle dispose.

L'occupant pourra, à ses frais, sur la partie vitrée de la porte d'entrée, apposer sa propre communication après validation de la Ville de Montbéliard. Cette communication devra être retirée aux frais du locataire à sa sortie.

L'occupant s'engage à informer sur ses propres supports de communication, sa présence dans la boutique en mentionnant *a minima* : la Ville, la rue, les jours et les horaires d'ouverture. Lorsque sont organisées des animations en centre-ville durant la période de location, l'occupant s'engage à les mentionner également sur ses supports de communication et à adapter ses horaires et ses jours d'ouvertures en fonction de celles-ci.

Il est interdit de modifier l'extérieur de la boutique.

Contact :

Manager centre-ville et commerce
Ophélia LEBERT
06 99 29 96 31
olebert@montbeliard.com

DOSSIER DE CANDIDATURE

PIECES A JOINDRE AU DOSSIER PAR L'OCCUPANT

- ☐ L'intégralité du dossier de candidature paraphé, signé et complété de la page 6 à
- ☐ la page 8 Plusieurs photographies des produits ou créations qui seront vendus
- ☐ Extrait KBIS datant de moins de 3 mois *et/ou*
- ☐ Extrait d'immatriculation au Répertoire des Métiers *et/ou*
- ☐ Extrait d'immatriculation à la Maison des Artistes
- ☐ La copie de la carte d'identité du sous-locataire et des personnes associées à la location
- ☐ Attestation d'assurance responsabilité civile professionnelle en cours de validité et photocopie du contrat (*elle doit couvrir les dommages susceptibles d'être causés au local par le sous-locataire*)
- ☐ L'attestation d'assurance responsabilité civile locative pour le local mis à disposition indiquant la période de sous-location devra être donnée après l'accord favorable du comité.

***Tout dossier incomplet ne sera
pas traité***

Dossier de candidature dûment rempli à retourner au manager centre-ville :

- Par mail : olebert@montbeliard.com
- Par courrier : service Direction Générale, Manager centre-ville - Hôtel de Ville – 25200 MONTBELIARD

ETUDE DES CANDIDATURES

Les candidatures seront étudiées par la municipalité de la Ville de Montbéliard.

La Ville de Montbéliard se réserve le droit de refuser une demande ou d'y apporter des prescriptions et modifications afin d'être en adéquation avec les critères attendus par la commission.

La Ville de Montbéliard se réserve la possibilité d'accepter ou de refuser les demandes de réservation qu'elle reçoit sans recours d'aucune sorte. Les demandes seront traitées en fonction de différents critères :

1. la disponibilité de la boutique (au moment de l'analyse du dossier)
2. l'adéquation de l'offre commerciale en fonction des périodes de l'année (Saint-Valentin, Noël etc.),
3. l'activité proposée et son intégration dans l'environnement commercial existant,
4. la cohérence de l'offre et des fourchettes de prix,
5. la qualité des produits proposés,
6. les outils de communication dédiés à la promotion de l'activité (affiches, réseaux etc.),
7. la capacité du concept à attirer les flux.

EN CAS D'ANNULATION DE NON-EXPLOITATION :

En cas d'annulation non justifiée ou en cas de non-exploitation du local, le paiement d'un loyer reste dû. La Ville de Montbéliard facturera l'exposant au vu du bail.

FICHE SIGNALÉTIQUE DU SOUS LOCATAIRE

Nom de l'entreprise / autoentrepreneur :

.....

Nom du contact, du gérant ou de l'exposant :

Fonction :

Adresse de l'entreprise :

Code postal - Ville :

Tél. fixe - Tél. mobile :

Mail :

Site internet – Page Réseaux Sociaux :

*N° de Siret :

*N° de Répertoire des Métiers :

*N° de Maison des Artistes :

*(*L'un des trois N° d'identification doit être obligatoirement renseigné)*

Description de l'entreprise, de la marque, de l'artiste :

.....
.....
.....

Description détaillée des créations ou produits vendus :

.....
.....
.....

Gamme de prix des produits :

.....

Pourquoi souhaitez-vous sous-louer La Boutique Ephémère ?

.....
.....
.....

Cette fiche signalétique peut être complétée par une lettre de motivation

Avez-vous déjà exposé dans une Boutique Ephémère ? : Oui Non

Dates souhaitées à indiquer dans le calendrier en page suivante

Fait à

Le

Nom et signature,
précédé de la mention lu et approuvé

Les données à caractère personnel ne sont conservées que le temps strictement nécessaire à l'accomplissement de la demande. Conformément à la loi « informatique et libertés », vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier en contactant la Ville de Montbéliard par courriel dpo@montbeliard.com